



Quelques indicateurs

- Baisse des taux du livret A (2,4%)

https://www.economie.gouv.fr/actualites/epargne-reglementee-baisse-des-taux-du-livret-et-du-lep-au-1er-fevrier-2025?eml-publisher=hubscore&eml-name=Emailing-es-29-%5bBI_400_20250121%5d-20250121&eml-mediaplan=%5bhttps://www.economie.gouv.fr/actualites/eparg

et du Livret d'Épargne Populaire (LEP à 3,5%) au 1er février 2025

https://www.economie.gouv.fr/actualites/epargne-reglementee-baisse-des-taux-du-livret-et-du-lep-au-1er-fevrier-2025?eml-publisher=hubscore&eml-name=Emailing-es-29-%5bBI_400_20250121%5d-20250121&eml-mediaplan=%5bhttps://www.economie.gouv.fr/actualites/eparg

- L'indice de **référence des loyers** augmente de 1,82% sur un an. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8330737>

Actu économique et sociale

- Les **groupes** du CAC40 n'ont jamais été aussi **généreux** avec leurs actionnaires. <https://www.cftc-schneider.com/infos/c/0/i/85798288/les-groupes-du-cac-40-n-ont-jamais-ete-aussi-generoux-avec-leurs-actionnaires>
- **Chine** : l'âge légal de la **retraite** pour les hommes sera porté à **63 ans**, contre 60 ans actuellement. <https://www.cftc-schneider.com/infos/c/0/i/85776167/chine-l-age-legal-de-la-retraite-pour-les-hommes-sera-progressivement-porte-63-ans-contre-60-ans-actuellement>
- **Retraites** : il n'y a pas de mesure magique, il n'y a que des arbitrages. <https://www.cftc-schneider.com/infos/c/0/i/85808124/retraites-il-n-y-pas-de-mesure-magique-il-n-y-que-des-arbitrages>
- **Titres-restaurant** : la liste des produits pouvant être achetés évolue à partir du 23 janvier 2025. <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A18011?xtor=EPR-100>
- **PERE, PERO, PERECO** : baisse du montant des rentes viagères pour les **hommes (-5%)** et augmentation pour les **femmes (+7%)** en application, <https://www.eres-group.com/actualites/retraite-supplementaire-par-capitalisation/>

Pour en savoir plus

- **L'ancienneté** peut-elle justifier une différence de salaire ? <https://entreprendre.service-public.fr/actualites/A17918>

Pensez-y !

- Un nouveau **processus de soutien psychologique** est accessible à tous et **complémentaire avec le support proposé par la Mutuelle MESE**. • La **carte famille nombreuse** est aussi accessible aux familles recomposées de 3 enfants ou plus. Elle offre de nombreuses réductions y compris dans des enseignes de la grande distribution, pour des séjours ou des restaurants. Demandez-la !

A savoir chez Schneider

- **Nouveaux Job-codes** : une nouvelle codification à 5 caractères sera mise en œuvre courant 2025, sans impact sur les emplois. Elle prendra en compte le parcours professionnel et l'expérience ainsi que la spécialisation.
- **Entretiens Annuels (EAP)** : si vous êtes positionné "en développement", votre manager doit le justifier factuellement car aucune situation n'impose automatiquement cette notation. **En cas de désaccord, rencontrez votre RH avant le 7 Février WESOP 2025** : le prochain plan d'actionnariat sera lancé le 16 avril et permettra d'obtenir les 1800€ d'abondement annoncés.

https://newlog.unsa.org/public/Actualite_INFOS_Derniere_Minute/nouvel_abondement_WESOP_2025.pdf

- **Primes des médailles du travail** : les montants pour 2025 ont été revalorisés aux cours des négociations NAO.

Qui peut faire une demande de médaille ?

- le salarié lui-même
- le manager pour un membre de son équipe
- tout membre de la fonction RH (si votre job code commence par H)

Quand la prime est-elle versée ?

- Vous recevrez la gratification par l'entreprise sur la paie de décembre.

Tableau des primes, périmètre SEI-SEF (en 2025)

Pour les filiales, vous reporter aux accords locaux.

Échelon	Nombre d'années de travail	Prime si carrière exclusive chez Schneider
Argent	20	470 €
Vermell	30	705 €
Or	35	935 €
Grand Or	40	1195 €

